

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS

JMA

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général
Service Foncier, Domanial et Gestion Immobilière
Dossier suivi par Guy LAROCHE
Tél. 05 44 30 27 04/Fax 05 44 30 27 41
Email : glaroche@creuse.fr
Réf. : GL/GL n°

229



**Monsieur le Président
Communauté de Communes
Monts et Vallées Ouest Creuse
10 rue Joliot-Curie – BP 46
23300 LA SOUTERRAINE**

Guéret, le 18 JUIN 2019

Objet : avis sur PLUi arrêté au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre correspondance du 19 avril 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre mon avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur sostranien tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire le 8 avril 2019, ce dossier n'appelant de ma part aucune observation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma sincère considération.

la Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET